



21^{ème} RANDONNEE PEDESTRE DU PERCHE
du 2 Octobre 2022 à Margon

Bulletin d'engagement individuel

13 Km
20 Km

DISTANCE
CHOISIE

32 Km
42 Km

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

C. P. et commune _____

Année de naissance : _____ sexe : F M

J'ai déjà participé à la randonnée du Perche OUI NON

Adresse mail : _____@_____

Club ou association : _____

Si licencié FFRP, numéro de licence : _____

En cas de nécessité, prévenir au téléphone : _____

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre des 'Sentiers du Perche'

Signature

Cadre réservé
N° attribué



21^{ème} RANDONNEE PEDESTRE DU PERCHE
du 2 Octobre 2022 à Margon

Bulletin d'engagement individuel

13 Km
20 Km

DISTANCE
CHOISIE

32 Km
42 Km

NOM _____

Prénom _____

Adresse _____

C. P. et commune _____

Année de naissance : _____ sexe : F M

J'ai déjà participé à la randonnée du Perche OUI NON

Adresse mail : _____@_____

Club ou association : _____

Si licencié FFRP, numéro de licence : _____

En cas de nécessité, prévenir au téléphone : _____

Règlement en espèces ou par chèque à l'ordre des 'Sentiers du Perche'

Signature

Cadre réservé
N° attribué



REGLEMENT

- La distance à parcourir sur des circuits balisés est à **allure libre** suivant les possibilités de chacun.
- **Les mineurs sont placés sous la « responsabilité parentale »**. Ils doivent être accompagnés d'un adulte. Il ne sera pas délivré de carte de route aux moins de 13 ans sur les circuits de 32 et 42km.
- L'inscription vaut **déclaration de bonne santé**.
Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'incident pouvant survenir aux participants du fait de la surestimation de leurs capacités physiques.
- Il est impératif de **respecter le Code de la route** et les arrêtés municipaux.
Les chiens doivent impérativement être tenus en laisse.
- **Les postes de ravitaillement** prévus sur le parcours sont réservés aux participants sur présentation de leur feuille de route.
- Il ne sera **pas distribué de gobelets en plastique**, vente sur place.
- Vous devez **respecter l'environnement** et la nature (sacs poubelles prévus lors de chaque ravitaillement).
- **Les non licenciés F.F.R.P.** sont considérés comme étant en excursion personnelle.



Les Sentiers du Perche vous invitent à leur

21^{ème} RANDONNÉE PÉDESTRE DU PERCHE

LE DIMANCHE 2 OCTOBRE 2022

Départ du plan d'eau de Margon, près de Nogent-le-Rotrou

Accès par la D 918, en direction de Condé-sur-Huisne
depuis le giratoire sur la D 923
à la sortie de Nogent-le-Rotrou vers Chartres

DROITS D'INSCRIPTION

Distances	Frais d'inscription ⁽¹⁾		Horaires de départ
	sur place	à l'avance ⁽²⁾	
42 Km	12 €	10 €	7h30, départ groupé
32 Km	12 €	10 €	de 7h45 à 8h30
20 Km	10 €	8 €	de 8h30 à 9h30
13 Km	10 €	8 €	de 8h45 à 9h30

⁽¹⁾ réduction de **1 € aux licenciés** à la F.F.R.P. Gratuit si < 12 ans

⁽²⁾ avant le **30 septembre**

- Renseignements - Inscriptions :

Les Sentiers du Perche Mairie de Margon, 28400 Margon
tél. : 06 85 16 42 39 - Email : lessentiersduperche@gmail.com
ou : 06 72 36 60 70

Manifestation organisée avec le soutien du Comité Départemental de Randonnée Pédestre d'Eure-et-Loir et bénéficiant de l'aide du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir et des communes d'Arcisses et de Nogent-le-Rotrou



Merci aux habitants des communes traversées par les participants